



L'an deux mille vingt-quatre, le 4 du mois de mars, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion sous la présidence de Madame Monique RUFF, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 26 février 2024.

Membres présents :

Madame Monique RUFF, Madame Catherine BERTHOLLE, Monsieur Jérôme FORTHOFFER, Monsieur Fernand FABING, Madame Martine FABING, Monsieur Edgard FABING, Madame Nathalie DEHLINGER, Madame Marie-Cécile RONDIO, Monsieur Julien LETT, Monsieur Vincent FABING et Monsieur Henri MUNCH

Membres absents excusés :

Madame Valérie MULLER et Monsieur Jean-Michel SCHMITT

Membre absent non excusé :

Procuration :

Madame Florence RANG à Madame Monique RUFF

Madame Catherine BERTHOLLE est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 8 janvier 2024
2. Echange de terrains entre la commune de BINING et M. Léon MEYER
3. Chasse communale : désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge autre que sanglier
4. Réforme des rythmes scolaires : renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire
5. Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de deux salles communales en Maison d'Assistantes Maternelles

2024-2-1 Approbation du PV de la séance du 8 janvier 2024

Mme le Maire soumet au conseil le PV de la séance du 8 janvier 2024.
Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 8 janvier 2024.

2024-2-2 Echange de terrains entre la commune de BINING et M. Léon MEYER

Vu le procès-verbal d'arpentage n°855 J ;

Vu la délibération du 8 janvier 2024 ;



Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'échange de terrains consistant à :
Pour la commune de BINING
 - Céder à Monsieur Léon MEYER la parcelle section 3 numéro 450/45
 - Acquérir la parcelle section 3 numéro 451/38

- Pour M. Léon MEYER
 - Céder à la commune de BINING la parcelle 451/38
 - Acquérir la parcelle section 3 numéro 450/45

- **FIXE** la valeur de chaque parcelle à 600,00 €
- **PRECISE** qu'il n'y a pas de soulte à devoir
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent à cette opération dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

2024-2-3 Chasse communale : désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge autre que le sanglier

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 429-8 du Code de l'Environnement il convient de procéder à la désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge qui aura pour mission d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que le sanglier pendant toute la durée des baux de chasse communale 2024-2033.

Cet estimateur doit être choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Madame le Maire propose de nommer à ces fonctions M. Norbert DOR, domicilié rue Baignes Ste Radegonde à GROS-REDERCHING, en qualité d'estimateur des dégâts de gibier rouge de la chasse communale de BINING.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- Accepte la proposition du Maire
- Donne son accord pour la nomination de M. Norbert DOR comme estimateur des dégâts de la chasse communale de BINING.

2024-2-4 Réforme des rythmes scolaires : renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Par courrier en date du 16 octobre 2023, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle a informé les communes concernées que la dérogation de l'organisation de la semaine scolaire obtenue depuis la rentrée 2021, sur fondement du décret n° 237-1108 du 27 juin 2017, arrive à échéance à l'issue de la rentrée scolaire 2023/2024.

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;



- Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2121629
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 février 2021 ;
- Vu le compte rendu du conseil d'école extraordinaire en date du 08 février 2024 approuvant le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours par semaine ;
- Considérant les intérêts des élèves de la commune de BINING ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ;
- De demander, à titre dérogatoire, la reconduction de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires.

2024-2-5 Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de deux salles communales en Maisons d'Assistants Maternelles

Vu le code de la commande publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport d'analyses des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des travaux pour la réhabilitation de deux salles communales en Maison d'Assistants Maternelles, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour la conclusion de marchés correspondants.

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et négociées pour 4 lots s'agissant d'un marché public sous forme de procédure adaptée ouverte.

Le rapport d'analyse des offres a dressé la liste des offres économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de consultation et s'établit comme suit :

LOT	OBJET DU MARCHÉ	ENTREPRISES (Mieux-disantes ou titulaires)	Montant de l'offre € H.T.
1	DESAMIANTAGE	HANAU CONSTRUCTION DESAMIANTAGE SAS	9 980.20
2	DEMOLITION - GROS-CŒUVRE	IRION	52 427.56
3	MENUISERIES EXTERIEURES	AJ FERMETURES	17 000.02
4	PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX-PLAFOND	BATI CONCEPT	39 028.60
5	REVELLEMENTS DE SOLS - FAÏENCE MURALE	MULTISERVICES	17 161.87
6	REVELLEMENT MURAL 6 PEINTURE INTERIEURE	COULEUR ET HARMONIE BECKRICH	14 118.49
7	MENUISERIE INTERIEURE	PFIRSCH MENUISERIE	60 773.70
8	CHAUFFAGE - VENTILATION	STEINER WEY	36 573.05
9	PLOMBERIE - SANITAIRE	STEINER WEY	27 423.87
10	ELECTRICITE - LUMINAIRE	ASCELEC	19 497.65
11	SERRURERIE	VB PROJECT CONCEPT	6 750.00
12	FRESQUE MURALE	ATELIER PEPITE	6 250.00
TOTAL H.T. en €			306 985.01



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer.

Résultats du vote :

Nombre de Membres en exercice :	14
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les marchés selon le rapport d'analyse des offres pour un montant total de 306 985,01 € H.T.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

Civilité	NOM d'usage	Prénoms	Fonction	Emargement
Mme	RUFF	Monique	Maire	
Mme	BERTHOLLE	Catherine	secrétaire	